

FOIRE AUX QUESTIONS

Chers locataires,

Vous avez été nombreux à nous poser des questions relatives à la vie des établissements et tiers lieux gérés par la SAMOA. Nous adressons ci-après une première liste de réponses à vos attentes.

Toute l'équipe de la SAMOA reste à votre entière disposition, par mail et par téléphone.

Avant notre prochaine rencontre, veuillez à rester confinés afin de soutenir nos soignants.

Bien cordialement

LES LOYERS

Nantes Métropole à préciser les modalités d'exonération des loyers pour les entreprises locataires de son patrimoine ou de celui de ses délégataires.

La SAMOA en qualité de délégataire de service public de Nantes Métropole applique donc les mesures suivantes à compter du 15 mars et jusqu'à la fin de la crise sanitaire (période fixée par le Gouvernement) :

- **Annulation des loyers pour l'ensemble des locataires du parc immobilier public et parapublic** à vocation économique sauf pour les commerces présentant un caractère indispensable à la vie de la Nation comme les commerces alimentaires, pharmacies, banques, stations-services ou de distribution de la presse qui sont restés ouverts pendant la durée de la crise sanitaire (conformément à l'Arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 du Ministère des solidarités et de la santé)

1- Dois-je payer mon loyer ?

NON, vous n'avez pas à payer de loyer à compter du 15 mars 2020, jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

Faut-il faire une demande écrite à la SAMOA ? Non, nous disposons de tous les éléments pour vous faire bénéficier de cette annulation.

2- Adexia va-t-il me prélever ?

La SAMOA a demandé à Adexia son gestionnaire, de ne pas appeler de nouveau prélèvement. En tant que locataires, vous n'avez pas de démarche à faire.

3 - J'ai un virement automatique que faire ?

La SAMOA vous invite à vous rapprocher de votre banque pour annuler ce virement.

4 - La mesure s'applique le 15 mars, la SAMOA va-t-elle me rembourser le montant entre le 15 et le 31 mars ?

Non la SAMOA ne vous remboursera pas, par contre la somme déjà versée sera déduite du premier loyer que vous aurez à payer à la sortie de la crise sanitaire.

5 - J'ai déjà payé mon loyer du prochain trimestre, la SAMOA va-t-elle me rembourser ?

La SAMOA va vous rembourser. Une nouvelle facture actualisée vous sera adressée à l'issue de la période de crise sanitaire.

SECURITE

6 - Les sites de la SAMOA restent-t-ils accessibles ?

Nous avons recensé vos besoins, et pour faciliter votre activité, nous avons décidé de laisser les sites accessibles. **Nous vous invitons toutefois à rester chez vous et respecter le confinement conformément aux directives gouvernementales.**

Seul le SOLILAB est fermé jusqu'à nouvel ordre, il n'est de fait plus accessible au public et aux usagers.

7 - La sécurité est-elle renforcée ?

La SAMOA a pris des mesures afin de garantir la sécurité des sites. Nous sommes régulièrement en contact avec les sociétés de surveillance et nous organisons à l'échelle de la SAMOA un passage journalier sur chaque site.

Par ailleurs, nous avons spécifiquement renforcé la sécurité du Karting avec un nouveau processus d'accès qui nécessite de désactiver 3 dispositifs de sécurité complémentaires les uns des autres.

Nous restons vigilants et envisagerons des mesures complémentaires si nécessaires.

INTERNET

8 - J'ai un abonnement MUXITI, dois-je continuer à le payer ?

Il s'agit d'un contrat de gré à gré entre votre société et une autre société privée. Les conditions générales de ventes du contrat doivent donc s'appliquer. Nous vous invitons à vous rapprocher de MUXITI en cas de difficulté.

AIDES AUX ENTREPRISES & ASSOCIATIONS

Nous vous invitons à vous référer au document rédigé par Nantes Métropole dispositif soutien aux entreprises. Nous actualiserons régulièrement ce document.

L'équipe du pôle économique de la SAMOA se tient à votre entière disposition pour toute demande complémentaire et ceci afin de traverser cette épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Contact Samoa : caroline.moriceau@samo-nantes.fr tel : 06 26 14 72 71